UNE NOUVELLE ÉGLISE A DOTTIGNIES

(FRONTIÈRE BELGE)

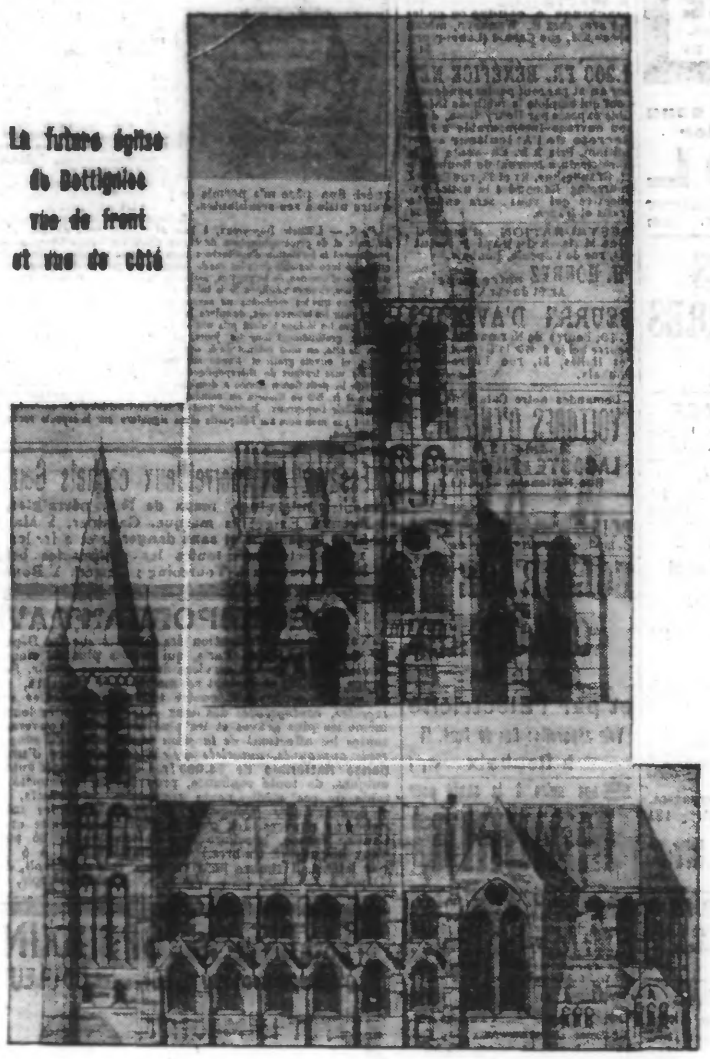

La future église de Dottignies vue de front et vue de côté

Dottignies, qui compte actuellement cinq mille âmes, possède une église, qui, par son exiguité, ne répond plus aux besoins de la population. En outre, depuis longtemps, elle a besoin d'être restaurée ; mais les frais qu'occasionneraient ces réparations, seraient excessivement élevés. C'est ce qui a déterminé la majorité du Conseil communal à faire construire une nouvelle église, de façon à donner plus d'étendue à la Place, qui est également trop exiguë.

Il est bon d'ajouter, que la commission royale a rangé la tour de l'Eglise, qui date du XIe siècle, dans la catégorie des monuments de troisième classe ; de sorte qu'elle doit subsister, malgré la démolition de l'Eglise. Comme l'Hôtel de Ville est frappé d'alignement, on pourrait probablement utiliser cette tour, pour le bureau du secrétaire, pour les archives, pour les réunions du conseil et du collège échevinal, pour la prison, etc.

C'est en 1898, que M. le curé Danel convoqua pour la première fois les membres du Conseil de fabrique de l'église, et appela leur attention sur l'état du bâtiment de l'église, et il fut reconnu que de grandes réparations s'imposaient. Le 23 novembre 1899, M. le gouverneur donna un avis favorable et le 18 janvier 1900, le Conseil communal approuva à son tour le plan qui comprenait une dépense de 26.841 fr. 93.

Or, le 18 mars 1901, la commission provinciale des monuments, et, le 10 mai suivant la commission royale, désapprouvèrent ce plan. Entre autres motifs, il était dit que, si on touchait à l'église, il fallait mettre l'autel où se trouve actuellement l'entrée principale et l'entrée où est maintenant l'autel; en somme, les frais nécessaires à cette restauration s'élèveraient à près de cent mille francs.

Vis-à-vis de ces exigences, la fabrique de l'église attendit pour étudier la question, et, après un sérieux examen, au mois d'avril 1903, il fut convenu qu'il était préférable de construire une nouvelle église. Dans le courant du même mois, le Conseil communal donna un avis favorable et le 20 mai 1904, on vota la construction d'une nouvelle église, et, enfin, à la séance du 30 avril 1909, le Conseil communal sanctionna, par six voix contre quatre, les votes précédents pour la construction d'une nouvelle église sur un terrain qui sera ultérieurement choisi.

Cette église, dont nous donnons ici quelques vues, sera d'un style gothique du XIIIe siècle, en pierres de Tournai ou de Soignies et en briques spéciales. Le clocher atteindra 64 mètres de hauteur. L'église, beaucoup plus vaste que l'ancienne, pourra contenir environ seize cents personnes. Elle coûtera approximativement cent soixante mille francs.

Les plans en ont été confiés à M. Carette, architecte, à Courtrai, dont la compétence s'est déjà maintes fois affirmée dans des entreprises de la même importance.

Le "Journal de Roubaix" sur les plages

Plages Françaises :

Le « Journal de Roubaix » est en vente à :

DUNKERQUE : Chez M. Hecquet, notre dépositaire, libraire, 11 bis, rue de l'Abreuvoir ; MM. Gilles, débitant de tabac, place de la Gare ; Beaufils, libraire, rue Alexandre, 3 ; Herpreet, débitant de tabac, place Jean-Bart ; Allart, débitant de tabac, rue de l'Eglise.

MALO-LES-BAINS : M. Maderon, débitant de tabac, avenue Faidherbe.

BOULOGNE-SUR-MER. — Chiraux, libraire, 40, rue Faidherbe, et à la Bibliothèque de la Gare.

WIMEREUX : M. Lorenzz, libraire.

Plages Belges :

OSTENDE : Mme Daniels-Dubar, 31, rue de la Chapelle ; Mlle Delaunoy, 73, rue La Chapelle, et au vendeur de la Gare.

WENDUYNE : M. Dechesne, libraire.

HEYST-SUR-MER : Weber, boulevard Léopold, et kiosque de la Presse Catholique.

BLANKENBERGHE : MM. Defruit-Sintobin, 41, rue du Gaz.

LA PANNE : au vendeur Verméder.

Pour les localités où nous n'avons pas de vente organisée, nous offrons à nos lecteurs de leur expédier, chaque matin, le « Journal de Roubaix », et ce, pour le temps qu'ils nous fixeraient. S'adresser pour cela au « Journal de Roubaix ». Les abonnements de villégiature sont payables d'avance.

Le lavage des laines

et les sous-produits qui en dérivent, par P. Cognet, ingénieur A. et M., directeur de peignages de laines, lauréat de la Société industrielle du Nord de la France, ouvrage en 2 volumes (1°) Texte; (2°) Planches. 15 francs. En vente librairies du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue; 33, rue Carnot, Tourcoing. 67702

TISSAGE & FABRICATION DES ETOFFES

INFORMATION

Nous sommes autorisés à annoncer que M. Soret, dévoué continuateur de l'œuvre de son oncle, et professeur à la Société Industrielle d'Elbeuf, dont le dit oncle fut l'auteur de traités spéciaux n'ayant pas oublié de son nombreux élèves, et dont les travaux dans la vulgarisation de la théorie des tissus ont été justement appréciés ; après un laborieux effort qui lui est personnel, portant notamment sur un enseignement particulier et supérieur déjà activement exercé, de l'utilisation pratique des divers entrecroisements de fils pour des avantages nouveaux étoffes pour hommes et dames, d'après une méthode favorablement accueillie de la part d'industriels expérimentés de différents centres, se propose, sur divers encouragements rencontrés, de fixer incessamment parmi nous son cabinet de travail pour leçons particulières, ainsi que pour tous renseignements qui pourront lui être demandés pour reproduction d'articles, draperies diverses, peignés ou spécialités, aussi pour créations à documenter.

Au moment où toute notre activité locale va se concentrer pour le succès de notre prochaine exposition, nous ne pouvons que nous féliciter des concours techniques qui peuvent nous venir, susceptibles d'élargir par la suite, le champ déjà si étendu de notre initiative manufacturière. A ce titre, nous lui ouvrons volontiers nos colonnes.

Par une expérience acquise précédemment comme fabricants de nouveautés et de draperies, par l'habitude de certaines spécialités où il a apporté des éléments de progrès, d'une valeur reconnue dans plusieurs collaborations, le nouveau professeur pense pouvoir, sur le terrain de la contexture des tissus apprêts et étoffes, fournir un appoint utile à nos besoins; il espère encore que la longue série de recherches et d'études qu'il a faite pour l'emploi pratique des peignes à tisser à dents dédoublées, donnera incessamment sur nos métiers son résultat définitif.

En vue d'une préparation à ses futures relations, M. Soret nous prie d'indiquer son adresse à Elbeuf, 25 bis, cours Carnot, et d'ajouter qu'il tient à la disposition des industriels qu'il n'a pu encore visiter, pour spécialités de tout ordre, lainages, cotons, ameublements, etc., des exemplaires de sa méthode de tissus dits amalgamés, ou série d'armures fondamentales donnant du plein aux étoffes avec apparence de poids et possibilité de nouveautés d'ordre particulier, en maintenant le plus possible l'aspect ordinaire de simples croisures endroit et envers ; combinaison d'un caractère spécial reconnu d'éminents techniciens et que seuls les fabricants pourvus de licences cédées par son dépôt, peuvent appliquer commercialement. 68322d

BELGIQUE

Grave éboulement dans un charbonnage

QUATRE OUVRIERS ENSEVELIS DEUX MORTS, UN BLESSÉ

Un éboulement s'est produit à 5 heures 1/2 du soir au puits n° 12 des Charbonnages Réunis de Charleroi. Une équipe de quatre ouvriers, travaillant à un encadrement des taquets, ont été pris sous un éboulement.

Hier, on chômait au puits n° 12 des Charbonnages Réunis, situé à la porte de Waterloo, à Charleroi, à l'occasion de l'enterrement de la malheureuse Joséphine Dal, âgée de 12 ans, écrasée l'avant-veille.

Tous les ingénieurs, porions et ouvriers, se trouvaient à son enterrement, lorsqu'on apprit qu'une catastrophe nouvelle venait de se produire. On avait profité du chômage pour procéder à certains travaux de réparations le long du puits. On avait désigné, pour faire ces réparations, les nommés Alfred Quinit, âgé de 51 ans, chef repasseur de fosse, habitant Fléchet ; Gaston Aelem, âgé de 22 ans, marié, père d'un enfant, à Charleroi-Rotou ; Vanweimersch Adolphe, marié, père de famille, âgé de 32 ans ; Hector-Marie Charles, âgé de 42 ans, marié, père de famille également, habitant rue du Cimetière, à Charleroi, repasseurs de fosses. Ces quatre hommes, ouvriers d'élite, avaient pour mission de remplacer des taquets à l'enroyage de 685 mètres.

Il était 5 heures 1/2 du soir lorsque Hector-Marie Charles eut un pied pris sous une pièce de bois. Ses compagnons voulurent le retirer du danger ; ils soulevèrent les travaux. A ce moment, un éboulement se produisit. Le chef repasseur Quinit, qui n'était que légèrement blessé, voyant ses compagnons sous les décombres, donna le signal de la remonte et alla annoncer au jour la catastrophe.

Les ingénieurs furent prévenus ; vers 6 heures, M. Legrand, ingénieur en chef, ainsi que les ingénieurs divisionnaires, accompagnés de porions d'élite, se faisaient descendre dans la mine.

Déjà la foule arrivait dans la cour. Les familles des ensevelis, prévenues, réclamaient des nouvelles.

M. Legrand organisa le service dans le fond pendant que les docteurs Vangersdaele, Hallot et Vassart étaient mandés. Ces praticiens donnaient des secours à Quinit, tandis que, déjà, remontaient dans la nuit les premiers chariots de terre, briques et charbons, qui étaient déversés sur le terril. On attendait anxieusement, lorsque, vers 9 heures, un des sauveteurs remonta pour annoncer que l'on entendait les appels désespérés de Hector-Marie Charles. Ce malheureux était protégé par un madrier. Avec toute la prudence possible, on continua les recherches ; M. Legrand cria à Hector Charles de ne pas bouger. Vers 11 heures, on arrivait à le dégager. Il avait une jambe brisée.

Vers 3 heures du matin, les sauveteurs ont découvert les cadavres de Vanwiemersch et Aelem, couchés l'un sur l'autre, la face contre terre. Ils étaient en partie recouverts par la masse de terre.

La réminiscence des cadavres

Les cadavres ont été retirés après mille efforts de l'envoyage. Les corps étaient complètement défigurés, notamment celui d'Aelem. Plus de 500 mètres cubes les recouvraient.

Mystérieux assassinat

Une jeune fille étranglée à Nederhasselt-lez-Hilvoe

L'homme et la femme arrêtés à Borst ont été relâchés. Ils ne sont pour rien dans l'affaire.

Le crime serait monstrueux

Le Parquet d'Audenarde a fait une première descente samedi soir, accompagné d'un médecin légiste. Des constatations de celui-ci, il résulterait que Mlle Verderhaegen aurait été outragée avant d'être étranglée.

L'autopsie éclaircira ce point.

Les drames de l'alcoolisme

Scène terrible à Cuesmes

Un jeune ouvrier verrier nommé Joseph Robise, âgé de 19 ans, habitant avec ses parents, s'était enivré avec sa paie qu'il était allé toucher le matin même ; en route il acheta un revolver et des cartouches ; arrivé chez lui, une querelle éclata avec ses parents, qui lui reprochaient de se mécconduire, Robise voulut tirer sur ceux-ci. La police fut appelée et Robise se retira dans sa chambre où il se tira un coup de feu dans la tête. Son état est désespéré.

Le crime de Beveren

Aveux d'un des coupables

M. Pardoen, juge d'instruction, à Anvers, est parvenu à décider le principal prévenu, l'Allemand Vogt, à faire des aveux.

Le crime a été prémédité longtemps à l'avance, plusieurs conférences ont eu lieu chez Vogt, qui rejette le forfait sur ses complices et prétend qu'il n'est pas entré dans la maison et s'est borné à faire le guet pendant que Plaumaert et Cappart assassinaient la cabaretière.

Aussitôt le crime commis, les assassins sont retournés à Anvers en bicyclette, puis se sont rendus dans un café où ils ont procédé au partage du butin.

Vogt déclare avoir reçu 250 francs pour sa part.

Le Parquet de Termonde s'est rendu à Anvers où Vogt, après avoir renouvelé ses aveux, a été confronté avec la sœur de Plaumaert.

Arrestation d'un officier à Namur

Un sous-lieutenant d'administration, attaché à l'hôpital de Mons était venu demeurer à Namur, dans sa famille, depuis quelque temps.

Vendredi, deux gendarmes en bourgeois se rendirent chez lui en voiture ; ils étaient munis d'un mandat judiciaire signé de M. Lagrave, auditeur militaire à Mons, et arrêtèrent l'officier.

Celui-ci est, dit-on, inculpé d'insubordination et de désertion.

GAND

LES EXTORSIONS DE GAND. — On dit au Palais de justice que les frères Comhaire, ont fait des aveux. Etant habitués à vivre sans travailler et se trouvant à bout de ressources, ils auraient voulu imiter Hartenstein pour se procurer de l'argent. Leur tentative auprès de M. Nolson ayant réussi, ils ont écrit les autres lettres comminatoires. Edgar Comhaire avait indiqué l'endroit où était caché l'argent extorqué à M. Nolson. On aurait trouvé la somme, moins dix francs.

Le lock-out d'Ecaussines

Situation grave

Lors de leur dernière réunion à la Maison du Peuple, à Ecaussines, les ouvriers avaient décidé qu'ils n'acceptaient, ni le nouveau règlement d'ordre intérieur, ni le tarif dit de Soignies, qui leur laisse la criée des pierres et équivaut, dans son ensemble, à une augmentation d'environ 3 p. c. disent les patrons.

Dans une importante réunion tenue à Manage, les maîtres de carrières ont décidé de ne pas céder et de ne faire aucune proposition autre que celles affichées. De plus, si le travail n'est pas repris dans le courant de ce mois, au plus tard, les maîtres de carrières ne trouveront plus de besogne pour occuper leurs ouvriers et fermeront jusqu'au mois d'avril 1910.

Un écho de l'affaire Bellot

Nos lecteurs se souviennent de l'horrible crime qui coûta la vie à une fillette de six ans, Anna Bellot, enlevée par un inconnu le soir du 1er décembre 1907, un dimanche, à l'angle des rues du Dam et du Vautour, et dont le corps atrocement martyrisé, fut retrouvé le lendemain matin dans le chantier d'un marchand de bois à Anderlecht.

Cette triste affaire, suivant de près le crime de la rue des Hirondelles, provoqua une énorme émotion tant en Belgique qu'à l'étranger. Hélas! toutes les recherches faites pour retrouver le monstre qui assassina l'innocente enfant, ne donnèrent aucun résultat.

Aussi la chambre du conseil vient-elle de rendre une ordonnance de non-lieu, *à charge d'inconnu*.

Cela ne veut pas dire que l'instruction soit définitivement terminée; non, l'instruction reste ouverte comme on fait d'habitude pour tous les crimes sensationnels dont les auteurs n'ont pu être découverts.

TOMBOLA DE L'EXPOSITION. — Le prochain tirage de la tombola de l'Exposition de Bruxelles a été fixé au samedi 24 juillet, à 9 heures du matin.

FAITS DIVERS. — *Attentat criminel contre deux trains à Lierde-Sainte-Marie.* — Hier soir, des criminels jusqu'ici inconnus ont jeté de gros morceaux de brique dans les trains de 5 h. 45 et de 7 h. 40, en destination de Gand. Un grand nombre de vitres furent brisées et quelques voyageurs assez grièvement blessés.

— *Grave accident d'auto-fiacre. — Mort de la victime.* — Un jeune homme de 18 ans, François Hiel, demeurant impasse Saint-Thomas, 14, à Bruxelles, sortant avec d'autres jeunes gens, samedi, vers 7 heures et demie du soir, au boulevard de Waterloo. A un moment donné il eut la fantaisie de traverser la rue en marchant à reculons et fut renversé par un taximètre après avoir été traîné sur une distance de cinq mètres. La lourde voiture lui passa sur le corps. Le malheureux eut les deux jambes fracturées.

Le conducteur, aidé de passants, releva le blessé et le transporta à l'hôpital Saint-Pierre où il fut admis d'urgence, mais la victime succombait dans la nuit.

De l'enquête à laquelle a procédé la police, il résulterait que la responsabilité du chauffeur n'est pas en cause.

— *Accident mortel de roulage.* — Hier matin, le roulier Baeten, de Kallen, était en route pour Wateren. Au hameau « Eeuvelde », son cheval s'effraya au passage du train. Le voiturier, s'efforçant de retenir son cheval, tomba sous les roues de sa voiture, qui l'écrasèrent. La mort fut quasi instantanée.

— *Le feu dans une chapelle à Saint-Nicolas.* — Grand émoi dans la chapelle de la Congrégation, rue du Château à Saint-Nicolas; un cierge allumé avait mis le feu à une tenture et en un rien de temps tout l'autel était en flamme. C'était un sauve-qui-peut général, le prêtre qui officiait est parvenu à grand-peine à rassurer les fidèles; l'incendie a pu être éteint grâce aux secours empressés des voisins.

— *Suicide d'un jeune allemand dans la Forêt de Soignes.* — Hier après-midi, vers 4 heures, un sous-officier des guides traversant à cheval la forêt de Soignes, a découvert, à proximité de Boitsfort, sur le territoire d'Uccle Saint-Job, accroupi au pied d'un arbre, un jeune homme correctement mis.

Le militaire constata bientôt qu'il se trouvait en présence d'un cadavre. A côté de l'inconnu gisait un revolver. Le corps a été transporté à la morgue.

D'après certains papiers trouvés sur le désespéré, il s'agirait d'un nommé Paul Volgerius, âgé de 25 ans, originaire de Dusseldorff. Le défunt se trouvait à Bruxelles depuis hier seulement, venant de Rotterdam.

MOUSCRON

UN PENDU. — Le quartier de la rue du Bois, au Mont-à-Leux, était en émoi samedi soir, vers six heures et demie. Le nommé Auguste Vandeputte, tisserand, né à Belleghem, le 5 août 1875, en logement au numéro 79, de la rue précitée, venait d'être découvert pendu à une poutre du grenier par son fils Auguste, écolier. Les agents du quartier prévenus, coupèrent la corde et le docteur Kasiers du Mont-à-Leux, ne put que constater le décès, remontant à quelques heures.

Le malheureux était sans travail depuis quelque temps, et s'adonnait à la boisson. On croit que c'est sous l'empire de l'ivresse, qu'il aura mis fin à ses jours.

LA KERMESSE COMMUNALE. — Malgré l'inclémence du temps, le champ de foire a néanmoins été visité par un important contingent de promeneurs. Dans la soirée, les installations couvertes débordaient de monde.

MM. M. Faassens & G. Martin

CHANGEURS

paient, *sans aucun frais*, même 15 jours avant leur échéance tous les coupons dont le taux est connu et vérifient avec le plus grand soin ceux encaissés par leur intermédiaire ce qui évite aux porteurs de titres beaucoup de pertes d'intérêts.

6, rue de la Gare, 6. — Téléphone 61. - ROUBAIX.

68389

ÉTATS-CIVILS

Cantons de Roubaix

ROUBAIX. — Déclarations de naissances du dimanche 4 juillet. — Léon Carteau, rue Alfred-Motte, 22. — Robert Avet, rue de Bourbons, 2e cour Fontier, 19. — Gisèle Guyot, rue d'Isly, 3. — Angèle Billet, rue de Condé, cour Vroman, 11.

FABRIQUE DE CERCUEILS, J. Messelin, 7, rue Bernard et 11 bis, r. de Lannoy, Rx. Grand magasin au 1er. 59-1

Canton de Lannoy

ASCQ. — Déclaration de décès du 4 juillet. — Gustave Thellier, 43 ans, facteur des postes, rue Faidherbe.

Cantons de Tourcoing

TOURCOING. — Déclarations de naissances du 4 juillet. — Léon Loman, rue de Beauvais, 42. — Blanche Pinoit, rue de la Latte. — Marcel Roelens, rue du Sergent-Bobillot, 81. — Marie Debosschère, rue de la Baille, 117.

Déclaration de décès. — Judith Deschoemaecker, 71 ans, sans profession, rue d'Anvers, 170.

Conditionnements

Mouvement de la semaine du 28 juin au 3 juillet 1909

VILLE DE ROUBAIX. — Soies, 125 kil.; laines peignées, 216.640 kil.; laines filées, 63.993 kil.; laines diverses et blousses, 42.320 kil.; cotons, 27.393 kilos. Total, 350.460 kilos. — Décreusage, 30 opérations; titrage, 360 opérations; conditionnement, 978 opérations. — Le directeur par intérim, **A. Lagache.**

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX. — Soies, 56 kil.; laines peignées, 372.251 kil.; laines filées, 76.769 kil.; laines diverses et blousses, 2.295 kil.; cotons lins, jutes, etc., 54.713 kilos. Total, 544.088 kilos. — Marché à terme, 29.860 kilos; conditionnement, 1.291 opérations; titrage, 586 opérations; décreusage, 30 1/2 opérations. — Le directeur, **J. Delattre.**

VILLE DE TOURCOING. — Laines peignées, 441.530 k.; laines filées, 150.497 kil.; blousses et laines diverses, 231.055 kil.; cotons, 104.108 kilos. Total, 926.190 kilos. — Conditionnement, 2.459 opérations; titrage, 408 opérations; dégraissage, 4 1/2 opérations. — Le directeur, **Arthur Bonte.**

FIBRO CIMENT

(Ciment Portland et fibre d'amiante)

Couverture ECONOMIQUE, RÉSISTANTE, ISOLANTE, EXTRÊMEMENT LÉGÈRE, POUR BATIMENTS INDUSTRIELS.

Ardoises, Bandes d'égouttes, Plaques.
Cloisons. — de toutes dimensions — Plafonds
Renseignements, prix et brochures sur demande.

GABEREL & LORSIGNOL

CONCESSIONNAIRES POUR LA VILLE

CROIX (Nord). Tél. 12

Imprimerie du Journal de Roubaix, 71, Grande-Rue.

L'un des Gérants : Alfred MESSIAEN.

FEUILLETON DU « JOURNAL DE ROUBAIX » du lundi, 5 juillet 1909

N° 19

LE DRAME AU VILLAGE

LA VEUVE DU FOSSOYEUR

PAR LAMY DUVERGER

— Je me suis précautionnée afin de nous éviter des ennuis, reprit madame Javert, il y avait un décès chez des gueux de forgerons qui ont déjà neuf enfants, je me suis chargée des frais d'enterrement, si bien que j'ai quittance de ce qu'on me devait pour les soins et ai emporté la morte sous prétexte d'étudier sa maladie, une maladie extraordinaire... Le décès a été déclaré, la cérémonie faite avec la terre de deux pots de fleurs dans le cercueil, tout est en règle, ne vous occupez de rien, et disposez de cette petite morte comme si c'était la vôtre... Voyons, maintenant je vais choisir... »

Et la sage-femme découvrit les jumelles qui dormaient, se pencha sur elles.

Pauvres petites créatures, elles ne se doutaient guère qu'un démon allait trancher pour jamais la question de leur avenir, selon qu'il allongerait ses griffes vers celle-ci ou vers celle-là!

Madame Javert comparait en effet minutieusement la morte et les deux vivantes.

Faire le choix le plus ferme des jumelles si elle ressemblait davantage à Léa Wendel.

L'une des filles du chef de station portait au cou un collier de grains de verre rouge, l'autre un collier de grains de verre bleu.

— Le collier rouge, s'appelle Julie-Rosette-Aimée, dit la mère, et le collier bleu Juliette-Rosette-Suzanne... Je ne désespère de leur donner plus tard, définitivement, les noms qui leur iront le mieux...

— Je vais prendre Aimée, opina Madame Javert, et vous laisser Suzanne...

— Mais justement Aimée est la plus forte et vous avez dit que...

— Oui, mais vous avez voulu être payés davantage, alors je choisis... »

Elle mentait cette fois encore comme elle mentait sans cesse.

Ce qu'elle ne voulait point avouer c'était la substitution absolue du cadavre apporté par la jumelle qu'elle prendrait, puisqu'elle racontait une histoire de vieille dame désirant adopter un enfant.

Or Léa Wendel avait quelques légers cheveux noirs,

Donc nécessité de prendre Aimée qui, elle aussi, les avait noirs.

Tandis que Suzanne les avait plutôt d'un blond doré.

Ce qui d'un autre côté la contrariait parce que Léa était plus mignonne, plus mignonne même que Suzanne, la moins grosse cependant.

Mais la sage-femme calcula que la plus ou moins grande épaisseur du nourrisson frapperait moins le médecin, le père Fronet, les domestiques, toutes les personnes de la brasserie qui avaient connu Léa qu'une différence dans la couleur des cheveux.

Des deux dangers il fallait choisir le moindre.

Et elle ne regretta plus d'être allée jusqu'à six mille quatre cents francs.

Elle avait enlevé à Aimée son collier rouge, elle le passa d'abord au cou du petit cadavre puis ensuite opéra un échange complet de vêtements entre les deux enfants.

Aimée Bougrain se trouva couverte des langes ensuite à Léa Wendel et Léa Wendel, la morte, se trouva enveloppée dans les mêmes langes que Suzanne restée au berceau.

— Maintenant je vais, et vite, conclut Madame Javert, je ne veux pas être rencontrée en petit jupon... Quel chien de temps!... Bougrain, votre quittance, ces jours-ci vos quatre mille sept cents francs puisque vous en avez déjà trois cents... »

Et elle se dirigeait, pour de bon cette fois, vers la porte.

Alors le chef de station sortit de sa torpeur, bondit, lui arracha la jumelle qu'elle emportait, la replaça auprès de sa sœur dans le berceau et cria, fou de douleur et de colère :

— Non, non, moi vivant elle ne s'en ira pas!... Toutes les deux, toutes les deux qui font la paire, je les garderai, arrive ce qui pourra, je me tuerai de travail s'il le faut!... Il me semblerait que je suis un assassin, que la moitié de mon cœur m'a été arrachée, que la seconde me réclamerait la première à chacune de ses paroles, qu'elle me dirait : « Méchant papa, qu'as-tu fait de ma petite sœur? »

Les deux femmes, qui considéraient déjà la partie comme gagnée, restèrent d'abord stupéfaites, navrées.

Mais cela ne dura guère, le temps d'une surprise.

Leur souplesse, leurs ruses, leur férocité natives reprirent vite le dessus.

Bougrain pouvait s'offrir du bonean si la chose le soulageait ; après la pluie le soleil.

On aurait tôt fait de le mucler.

Un peu de pathos, un peu de comédie et le bonhomme serait dans le sac.

Madame Julie cligna de l'œil d'une certaine manière que la sage-femme comprit.

Elle lui disait : « Laissez-moi faire; vous allez voir; pas de résistance catégorique, il nous amènerait tout Hypocrat sur le dos; je vais l'entortiller, vous partirez avec le paquet et puis après il se tiendra coi ou gare la crevasse; c'est par amour-propre d'homme, c'est parce que vous avez là qu'il veut sembler le maître... »

Hypocrat, c'est elle qu'elle avait sous tous les bras à Madame Javert :

— Vous savez, madame, qu'il n'y a pas de ma faute; moi je comprends vos bonnes intentions à notre égard et que vous nous tiriez d'embarras ; mon mari est d'un avis contraire et préfère que nous crevions de faim en faisant du sentiment... Allons, n'en parlons plus... Mais c'est pas une raison pour vous laisser debout, ne pas vous offrir un petit verre de quelque chose...

— Mais oui, mais oui, volontiers, répondit la sage-femme qui n'était plus pressée, tout ce que vous voudrez, ça me réchauffera, ça me donnera des jambes... »

Et elle s'assit, se rapprocha de la cheminée.

Madame Julie prit un trousseau de clefs sous son traversin, le tendit au chef de station et lui dit durement :

— Vyons, secoue-toi un peu et rengaine tes lamentations... Ouvre le placard et apporte les liqueurs, les biscuits, fais chauffer du café... »

Bougrain calmé, ne comprenant déjà plus qu'il eût osé résister et à son épouse et à la sage-femme, aussi peu commodes l'une que l'autre, espérant tout concilier avec des amabilités, Bougrain se précipite.

Et dix minutes plus tard il y avait sur la table des flacons de cognac, de rhum, d'anisette, des tasses et une cafetière, des biscuits, une brioche.

Madame Julie eut un nouveau clignement d'yeux à l'adresse de Madame Javert, clignement d'yeux qui signifiait : « Poussez-le à la consommation, n'ayez pas peur! »

Madame Javert buvait sec.

Elle avait prié cette habitude dans les longues veillées, les sorties nocturnes, les émotions, les fêtes répétées du métier.

Elle trinquait avec tant de clientes, avec tant de papas heureux d'avoir un héritier!

Bougrain dut lui tenir tête.

Et il était déjà gai quand son épouse s'avisa de prétendre qu'on goûtât, qu'il fallait recharger le brasier de houille.

Le chef de station dut descendre pour remplir le seau à charbon.

Pendant son absence, Madame Julie sauta de son lit et prépara trois rasades de rhum, une pour chacun des assistants, puis dans le petit verre de Bougrain fit tomber cinq ou six gouttes de laudanum.

Madame Javert la laissa faire en ricanant.

Le chef de station rentra.

Et la sage-femme proposa de boire « à la santé des jumelles d'abord, certainement, mais surtout à la bonne humeur de M. Thomas, le créancier, car elle craignait de lui voir faire du pétard et tout chambarder ; pourvu qu'il se calmât, mais elle n'osait l'exposer ; c'était probablement la dernière fois qu'on se trouvait comme si l'administration les expulsait. »

Elle broya du noir, du noir, la dame.

Et Julie pleurnichait d'un air convaincu.

Bougrain devenait de plus en plus pensif.

Il avala son rhum au laudanum.

Et pendant que le narcotique commençait à produire son effet, les deux femmes accentuèrent, l'une sur menaces de catastrophe et l'autre sur jérémiades.

Elles enfoncaient le clou dans la tête de Bougrain sans qu'il s'en doutât, l'imbécile, rassuré qu'il était par la défaite apparente de la sage-femme, laquelle avait déjà repris la petite morte sous son bras.

S'il eût eu encore une lueur de bon sens il se serait inquiété de cette douceur subite d'une guilleuse dont la réputation d'audace, d'orgueil et de violence n'était plus à faire.

Pour qu'elle restât là à siroter au lieu de hurler, il fallait qu'elle eût une arrière-pensée.

Mais Bougrain noyait ses deux enfants dans leur berceau, le vilain marché ne revoyait plus pour l'eau, sa femme ne cessait pas les cris; il se contentait de pâlir, le pauvre père.

Madame Javert cependant regardait la pendule, la Julie, lui montrait Bougrain, répétait silencieusement : « Patience, il n'y en a plus pour longtemps. »

En effet le chef de station avait déjà failli trois fois piquer du nez sur la table.

(A suivre).